

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) SAINT-GERMAIN-LAVAL

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels prévention pour une efficace.

L'équipe municipale décidé a l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide nécessaires sont et salvatrices.



Le Maire de Saint-Germain-Laval

LES RISQUES MAJEURS **AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE:**



Inondation



Neige / Verglas



Tempête



Séisme



Transport de matières dangereuses



Canicule



Sécheresse

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE **CATASTROPHE NATURELLE** (CatNat)

- 5 arrêtés CatNat Inondation
- 2 arrêtés CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20190716-DELCM-59-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 22/07/2019

Pour le Maire, l'Adjoint délégué, Jean Claude RAYMOND





L'inondation submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.





Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "Groupama ma prévention Météo" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LES CONSIGNES DE SÉCI



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

périodes Ces de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entrainer la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder.



Privilégiez les douches aux bains.



Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine....).

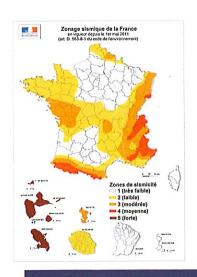


Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des restrictions d'usage pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignezvous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



TRANSPORT DE **MARCHANDISES DANGEREUSES**

un transport de marchandises dangereuses par voie routière. ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc,

ERSONNELLES																																									
	•			•	•	•					_		1																												
٠						•					ř	ŝ		ė		٠	**	•	2.		*			.			3.1	•		•		٠								×	
٠		•	٠		٠	×						e				r	a				*			•	•											85		4	٨		
×	÷				×	×					ı	ı			•						*					•	,			•	•		e.							•	
•	*	٠			,		٠			*											÷							2	ı									÷	÷		
	,	٠	н			e				¥	×			ı						¥		•	•	, ,			٠				٠	•		٨		٠	·	÷	÷	•	
		٠	÷	÷	÷	•	•		•		e	*	•	٠	٠	٠	٠	,		٠								¥			•										
•		•		В		•	•		3.5	*	•	٠		×	٠		٠	li•	*	٠							٠		ě	•		•							•	•	
		4	٠	÷						•	٠	٠		٠				e		*		•													e	•			ě		
		8.	v		ě		•			•																														•	
																																							0.50		





Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.

La situation s'aggrave. Maintenez ou renforcez vos mesures de mise en sécurité en respectant les consignes des autorités Une situation à risque est confirmée.

Pensez à contacter votre PAS DE RISQUE mairie pour connaître votre exposition au risque **CONSIGNES DE** MISE EN SÉCURITÉ Groupama ma prévention météo L'appli smartphone pour être informé des risques Un potentiel risque concerne votre commune, hydrométéorologiques en temps réel ; Tenez-vous informé SOYEZ PRUDENT RESTEZ EN SÉCURITÉ La situation s'aggrave Une situation à risque a été **METTEZ-VOUS** Mettez-vous en sécurité, identifiée sur votre commune, EN SÉCURITÉ ainsi que votre famille et vos biens, Adaptez votre comportement en Une situation à risque est confirmée en respectant les consignes des autorités suivant les consignes des autorités

CONSTITUEZ **VOTRE KIT DE SÉCURITÉ**











MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

Des informations et consignes seront transmises par appels téléphoniques, porte à porte, sirène, site internet de la commune

EN CAS DE CRISE

Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie

Les numéros de secours :

NUMÉRO DE CRISE: 0477654130

Sapeurs Pompiers: 18 (poste fixe) - 112 (portable)

Police / Gendarmerie: 17

SAMU: 15



CENTRE D'ACCUEIL

Le(s) centre(s) d'accueil ouverts par la commune sont :

Salle culturelle

LIENS INTERNET

Site de la commune : www.st-germain-laval.fr

Site de la Préfecture : www.loire.gouv.fr

Info routes: www.inforoute42.fr

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Vigilances hydrologiques: www.vigicrues.gouv.fr

Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances: www.ffsa.fr

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Ontacter votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter avant passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. par lettre recommandée avec accusé de réception
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel

